

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2018**

**Le 7 février 2018 à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, Maire, suite à une convocation en date du 02/02/2018.**

**Etaient présents :** MM. DEROUBAIX A.S. – COLLETTE J.C. – RICHARD J.L. – PAILLIÉ G. – CORBEAUX E. – VASSE M.P. – LEROY C. – ROUZÉ A. – HOLLOSI S. – DELATTRE N. – HONORÉ J.

**Absents excusés :** MM. FILOREAU S. – BASTIEN J. – LAPLUME H. – DUFAÏ F.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06/12/2017 n'apporte aucune remarque particulière. Il est adopté à l'unanimité.

Il est remis à chaque membre le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance le 31/12/2017.

Mme le Maire propose de signer un nouveau contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole en partenariat avec l'Association Multi loisirs Intercommunale de Gouy-sous-Bellonne pour une durée de 4 ans.

Au niveau des vacances d'hiver, il est constaté une baisse significative de l'effectif notamment pour la deuxième semaine.

Afin d'optimiser les coûts de fonctionnement, Mme le Maire propose de modifier le contrat.

Pour les vacances d'hiver, l'accueil de loisirs ne fonctionnerait que la première semaine et ce à compter de l'année 2018.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A 10 voix POUR et 1 ABSTENTION,**

**Donne son accord**

Et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

### **RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MULTI LOISIRS INTERCOMMUNALE**

Mme le Maire propose de renouveler le contrat de partenariat avec l'AMI de Gouy-sous-Bellonne pour une période de 4 ans.

L'AMI assure la gestion de la périscolaire et de l'accueil de loisirs, et également le fonctionnement de la cantine.

La commune s'engage à mettre à disposition les locaux ainsi que du personnel communal pour l'encadrement.

Une subvention sera versée annuellement à l'AMI pour ces prestations.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des Membres présents,**

**Donne son accord,** et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

## **RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DELEGUES POUR L'AMI**

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de nommer deux membres délégués au sein du Conseil Municipal afin de siéger au Conseil d'Administration de l'AMI.

Céline LEROY et Marie-Pierre VASSE proposent de renouveler leur candidature.

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des Membres présents,**

**Accepte les candidatures et les nomme déléguées de l'AMI.**

## **SUBVENTION DETR ET CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR REFECTION TROTTOIRS ET CANIVEAUX**

Il devient urgent d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs et caniveaux.

Ceux-ci s'avèrent dangereux pour la sécurité des piétons et plus précisément pour les enfants qui cheminent vers l'école Jules JAMBART.

Des demandes de subvention seront établies au titre de la DETR et du Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**Donne son accord,**

Pour effectuer des demandes de subventions et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## **FETE LOCALE DE SEPTEMBRE 2018**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que deux courriers nous sont parvenus pour demander l'autorisation d'occuper la place de l'église lors de la fête locale 2018, l'un de la part des forains M. et Mme HENON-TERRAGE, et l'autre de la friterie Mme DAUCOURT-VIART Carole.

Un courrier d'accord leur sera adressé.

## **FERMETURE D'UN POSTE MATERNEL**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fermeture d'un poste Maternel à l'école communale Jules JAMBART pour la rentrée scolaire 2018/2019.

## **CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de reprendre un employé au service technique. Les contrats aidés CUI/CAE sont supprimés et dorénavant remplacés par des contrats Parcours Emploi Compétences. Une aide de l'Etat à hauteur de 50 % est attribuée aux collectivités. La durée du contrat est de 12 mois renouvelable un an.

Mme le Maire propose aux membres présents de faire une demande pour solliciter un contrat PEC.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité des membres présents,**  
**Donne son accord,**  
Et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

**DIVERS :**

- Quelques précisions sont apportées au sujet du bâtiment de M. Marc DEBAVELAERE.
- Mme le Maire fait un petit tour d'horizon afin de savoir qui sera présent cette année pour les festivités du 14 juillet.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le terrain municipal de l'ancien château d'eau situé rue d'en Haut, un compromis de vente a été signé.
- Un état récapitulatif des travaux de la salle polyvalente est remis à chacun ; celui-ci fait apparaître également l'ensemble des subventions perçues et le retour de TVA.

**Séance levée à 21 h 00.**